

CONVOCATION

Le Conseil municipal de Charentilly est convoqué le lundi 15 novembre 2010, à 20 heures 30, en séance ordinaire, salle de la mairie.

Convocation affichée le 10 novembre 2010.

Ordre du jour :

- Nomination du secrétaire de séance.
- Approbation du procès-verbal de la réunion du lundi 18 octobre 2010.
- Nouvelle école.
- École : prêt de la Caisse d'allocation familiale.
- Entrée du bourg, rue des Mailleries : acceptation de l'aide « amendes de police ».
- Assainissement collectif eaux usées : extension du réseau au lieu-dit « Les Champs de la Route », décision modificative budgétaire.
- Contrat d'accompagnement pour l'emploi : prolongation.
- Conseil d'école du jeudi 4 novembre.
- Comptes-rendus des Commissions communales.
- Comptes-rendus des EPCI.
- Projet de réunion d'information du Syndicat de la Choisille.
- Satése 37 : modification statutaire, adhésion de la commune de Rochecorbon.
- Questions diverses.

PROCES – VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 15 NOVEMBRE 2010

A 20 HEURES 30

L'an deux mil dix, le quinze novembre à 20 heures 30, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni salle de la mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques Boullenger, maire.

Étaient présents :

Mme Dutertre 1^{ère} adjointe, M. Lehagre 2^{ème} adjoint, M. Motard 3^{ème} adjoint, Mme Bouin 4^{ème} adjointe,

M. Guyon, M. Meichel, M. Rué, Mme De Sousa, Mme Cheruau, M. Galopin, M. Biard, M. Savard, M. Hatwell, Conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Était absente excusée :

Mme Lamamy-Lacoste, conseillère municipale qui a donné procuration à M. Biard, Conseiller municipal.

M. le Maire ouvre la séance à 20 h 30.

NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Par scrutin public et à l'unanimité, M. Meichel, conseiller municipal est nommé secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DU LUNDI 18 OCTOBRE 2010 :

Par scrutin public et à l'unanimité, le procès-verbal est approuvé.

NOUVELLE ECOLE.

La Commission d'appel d'offre s'est réunie les 28 septembre, 7 octobre et 14 octobre. Après négociations avec les entreprises, considérant les rapports d'analyse des offres sur la proposition du maître d'œuvre, la CAO a décidé de retenir par lot les entreprises les mieux disantes et de les proposer à la signature du maire, personne responsable du marché, lequel les a acceptées conformément à la délibération du Conseil municipal du lundi 30 août 2010 qui lui attribue délégation pour signer les marchés :

- Lot 3 Charpente métallique, entreprise Cometil pour un montant de 21 500 €HT.
- Lot 4 Charpente en bois, entreprise Charpente Thouarsaise pour un montant de 75 364,14 €HT.
- Lot 5 Couverture métallique, entreprise Flabeau pour un montant de 88 557,35 € HT.
- Lot 6 Étanchéité, entreprise SMAC pour un montant de 91 668,91 €HT.
- Lot 7 Menuiseries aluminium, entreprise Cancé Aluminium pour un montant de 118 500 € HT, plus option 4 portes métalliques pour un montant de 4 700 € HT.
- Lot 9 Menuiseries intérieures, entreprise Laforest pour un montant de 56 779 ,86 € HT.
- Lot 10 Cloisons - isolation - plafond placostill, entreprise Dordogne, pour un montant de 34 639,26 €HT.
- Lot 11 Carrelages - faïences - sols souples, entreprendre Dordogne pour un montant de 63 708,41 €HT.
- Lot 12 Peintures, entreprise Charron pour un montant de 25 931,32 €HT.
- Lot 13 Faux plafonds, entreprise Morais pour un montant de 36 236 €HT.
- Lot 14 Enduit et isolation par l'extérieur, entreprise Gimonet pour un montant de 118 407,69 €HT.
- Lot 17 Electricité - courants forts et faibles, entreprise Inéo Centre pour un montant de 78 000 €HT
- Lot 18 Plomberie - sanitaires - chauffage - ventilation, entreprise Sani Climat pour un montant de 177 000 €HT.

Les lots 8 - Serrurerie - clôture portail coulissant, 15 - espaces verts, 16 - cuisine, non attribués à ce jour feront l'objet d'un nouvel examen.

M. le Maire indique que les entreprises retenues entrent dans l'estimation globale de l'avant-projet détaillé de février 2010.

Il fait part au Conseil municipal que l'aide au titre de la DGE 2009 a fait l'objet d'un premier acompte dans la caisse du Comptable public pour 8 400 € et que l'aide au titre de la DGE 2011 a fait l'objet d'un premier acompte de 7 200 € dans la même caisse.

ECOLE : PRÊT DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES.

M. le Maire rappelle la délibération n° 68/2008 du 22 novembre 2008 qui l'autorisait à déposer toutes demandes de subventions pouvant être accordées à la commune pour la construction de la nouvelle école et des annexes s'y rapportant (cantine, garderie etc...).

Il indique que par courrier du 23 février 2010, un dossier d'aide financière à l'investissement a été remis à la CAF Touraine pour ce qui concerne la garderie périscolaire.

Par courrier du 5 octobre 2010, madame la Directrice de la CAF Touraine informe la commune que lors de sa séance du 28 juin 2010, le Conseil d'Administration de la CAF Touraine a émis un avis favorable à l'attribution d'une aide financière destinée à la création de la garderie périscolaire.

A ce titre un prêt de 21 240 € a été accordé soit 18,61 % du programme d'investissement de 114 118 € HT, les conditions du prêt s'appliquent de la façon suivante :

- Organisme : CAF Touraine
- Montant du prêt : 21 240 €
- Durée du prêt : 5 ans
- Taux : 0%
- Remboursement du prêt : 5 annuités égales à 4 248 €

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de décider de contracter ce prêt,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré au scrutin public et à l'unanimité :

- Décide d'accepter le prêt de la CAF Touraine aux conditions ci-dessus énoncées.
- Autorise M. le Maire ou ses Adjointes délégués à signer l'ensemble des différentes pièces administratives à intervenir, notamment le contrat de prêt.

ENTREE DU BOURG, RUE DES MAILLERIES : ACCEPTATION DE L'AIDE « AMENDES DE POLICE »

M. le Maire rappelle la délibération n° 12/2010 du 19 janvier 2010 qui décidait de faire réaliser un avant-projet d'aménagement de l'entrée du bourg rue des Mailleries et qui sollicitait l'aide du produit des amendes de police afin de mener à bien l'opération.

Par courriers du 3 octobre 2010 de M. le Conseiller Général, du 12 octobre 2010 de Mme la Présidente du Conseil Général, et du 14 octobre 2010 de M. le Préfet, notre commune est bénéficiaire d'une aide unique d'un montant de 9 982,20 € représentant 26,20 % du montant des travaux pris en considération.

M. le Préfet, nous indique que pour lui permettre de faire procéder au versement de la subvention, il est nécessaire que le Conseil municipal se prononce sur l'acceptation de cette subvention et sur la réalisation des travaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré au scrutin public et à l'unanimité :

- Accepte la subvention « amendes de police » programme 2010 d'une valeur de 9 982,20 €
- Décide de la réalisation des travaux inscrits à l'opération 221 du budget principal.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF EAUX USEES : EXTENSION DU RESEAU AU LIEU-DIT « LES CHAMPS DE LA ROUTE », DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE :

Le schéma communal d'assainissement, en date du 23 novembre 2009, prévoit que puisse bénéficier de l'assainissement collectif la zone du lieu-dit « Les Champs de la Route ».

Le maire propose l'extension du réseau actuel pour desservir le commerce situé au lieu-dit « Les Champs de la Route », cette option n'ayant pas été retenue lors de la réalisation de la tranche en 2007 - 2008.

La décision de réaliser l'extension du réseau nécessite une inscription budgétaire.

L'avant-projet réalisé par le Cabinet Safège s'élève 9 029,82 €TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré au scrutin public et à l'unanimité :

- Décide de la réalisation des travaux et d'en confier la maîtrise d'œuvre à Safège.
- Décide des inscriptions budgétaires suivantes :

D 022 dépenses imprévues	- 9 500 €
D 023 virement section investissement	+ 9 500 €
D 21532 extension « Les Champs de la Route »	+ 9 500 €
R 021 virement de la section d'investissement	+ 9 500 €

CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT POUR L'EMPLOI : PROLONGATION :

M. le Maire rappelle la délibération n° 21/2010 du 17 mai 2010 qui créait l'emploi CAE pour une durée de 6 mois du fait de l'absence prolongée de l'adjoint technique titulaire.

Le contrat prend fin le 13 décembre 2010 et il convient d'envisager sa reconduction pour une durée de 18 mois, l'aide de l'Etat s'élevant à 75 % du salaire brut.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré au scrutin public et à l'unanimité :

- Décide de reconduire le contrat d'accompagnement à l'emploi pour une durée de 18 mois.
- Décide d'inscrire les crédits budgétaires correspondants.

CONSEIL D'ECOLE :

Mme Bouin expose les principaux points abordés,

- Suppression de l'emploi vie scolaire malgré les courriers de M. le Maire, de l'équipe enseignante et des associations de parents d'élèves à M. l'Inspecteur de l'Education Nationale.
- règlement intérieur de l'école,
- élection des parents d'élèves du 15 octobre,
- effectifs 2010/2011 soit 114 élèves,
- intervenants extérieurs,
- enseignement de l'anglais
- aide personnalisée aux enfants en difficulté,
- quinzaine du livre,
- contrat éducatif municipal,
- sorties scolaires pédagogiques,
- fête de Noël samedi 11 décembre, le matin,
- fête de fin d'année le 26 juin 2011.

COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES :

En l'absence de réunion, M. le Maire propose que la Commission environnement se réunisse, diverses décisions étant à prendre.

Il est décidé que la Commission se réunira le mercredi 24 novembre à 17 heures.

COMPTE-RENDU DES EPCI :

CCGC : Conseil communautaire du lundi 8 novembre.

M. le Maire expose les principaux sujets abordés :

- 1^{ère} tranche ZA Polaxis, accord est donné pour le lancement des travaux permettant une superficie de 13 hectares cessibles aux entreprises fin 2012.
- Adoption du budget Culture 2011 avec participation financière du budget communautaire de 160 000 €

Projet de réunion d'information du Syndicat de la Choisille.

M. Rué fait part au Conseil municipal qu'une prochaine réunion est en cours de préparation, elle s'adressera pour notre commune aux propriétaires touchés par des gros travaux et sera animée par des techniciens de l'hydraulique.

Satése 37 : modification statutaire, adhésion de la commune de Rochecorbon.

Vu l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'extension de périmètre des Établissements Publics de Coopération Intercommunale.

Vu la délibération de la commune de Rochecorbon, en date du 17 mai 2010, sollicitant son adhésion au SATESE 37 pour la compétence assainissement collectif.

Vu la délibération n° 2010-09-27-04 du SATESE 37, en date du 27 septembre 2010, relative à l'adhésion de la commune de Rochecorbon pour la compétence assainissement collectif.

Considérant la nécessité de se prononcer sur la modification de périmètre avant l'expiration du délai légal.

Attendu la lettre de consultation de M. le Président du SATESE 37, en date du 20 octobre 2010.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré au scrutin public et à l'unanimité

- Émet un avis favorable sur les modifications statutaires adoptées par le comité syndical du SATESE 37, le 27 septembre 2010 comme suit :
 - Adhésion de la commune de Rochecorbon au SATESE 37 pour la compétence assainissement collectif.
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera adressé à Monsieur le Président du SATESE 37 après contrôle de légalité.

QUESTIONS DIVERSES :

Les vœux du Maire auront lieu le **dimanche 16 janvier 2011 à 10 h 30**, salle Madeleine Guillemot. Tous les habitants sont cordialement invités.

Sans autre question, l'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 21 heures 50.

Après Conseil municipal :

Le Conseil municipal prévu le lundi 20 décembre 2010 aura lieu le lundi 13 décembre 2010 à 20 h 30.

M. le Maire,

Mme Dutertre,

M. Lehagre,

M. Motard,

Mme Bouin,

M. Guyon,

M. Meichel,

M. Rué,

Mme De Sousa

Mme Cheruau,

M. Biard,

Mme Lamamy-Lacoste,

M. Savard,

M. Hatwell.